**Motion de soutien aux camarades réprimé-e-s de l’action du 10 janvier 2020**

Logo de votre syndicat

**Non à la répression !**

**Non à la criminalisation du mouvement social et syndical !**

Dans le cadre de la légitime mobilisation contre la casse du système de retraite, une action pacifique s’est déroulée le 10 janvier dernier au dépôt de l’entreprise Kéolis Nancy. Cette action a été immédiatement empêchée par la police, aboutissant à l’arrestation puis à la mise en garde à vue de deux militants.

Par la suite, 11 autres militants (CGT, Sud-Solidaires, Gilets Jaunes et Front Social) ont reçu des convocations pour des auditions par la police à compter du 25 mai 2020, dans le cadre d’une procédure pour des faits « d’entrave concertée et avec violence ou voie de fait à l’exercice de la liberté du travail ».

Dans leur communiqué de presse du 14 mai 2020, le syndicat CGT de l’entreprise affirme que cette action n’a eu aucune incidence sur le fonctionnement de l’entreprise, ni sur la possibilité des salarié-e-s, de faire leur travail : « *Aucune perturbation n’a été constatée, ni aucune violence de la part des manifestants et surtout l’action s’est faite sans empêcher les salariés de faire leur travail.* ».

**Nous n’acceptons pas la criminalisation politique du mouvement social et syndical. Nous refusons la répression à l’encontre de ses militant-e-s ciblé-e-s. C’est pourquoi le syndicat / structure…………………………………………………. leur apporte tout son soutien et exige l’abandon immédiat de toutes les procédures les concernant.**

Nancy, le …………………….

Pour le syndicat…………………………………….

[Nom – prénom]

[Signature]